



Les licenciements économiques

PAYS DE LA LOIRE

Document mensuel

Situation au 30/04/2014



Libre de diffusion sous réserve de mention de la source « Pôle emploi Pays de la Loire »

LES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES AU COURS DU MOIS

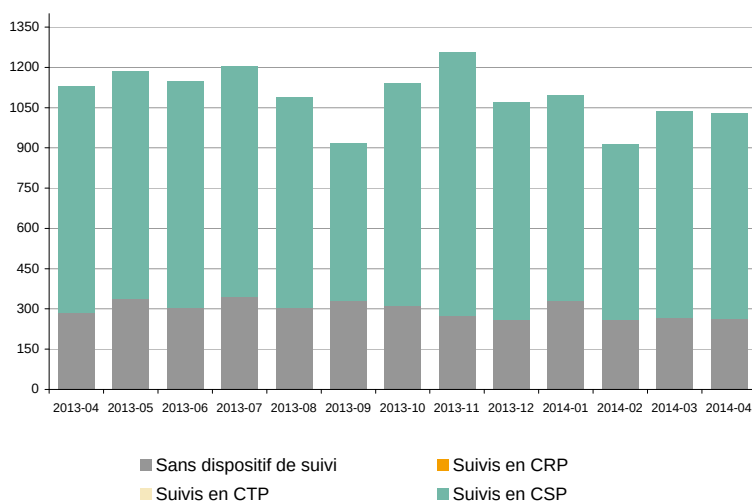
En avril 2014, **1 029** demandeurs d'emploi ont été inscrits pour motif licenciement économique. Ce nombre est en recul de **9 %** par rapport à avril 2013. Les licenciés avec dispositif représentent **74,5 %** de l'ensemble et affichent une baisse de **9,2 %**. En tendance (moyenne mobile sur 3 mois), le nombre de licenciés économiques augmente fortement depuis fin 2012. Malgré une baisse significative amorcée en juin 2013, la valeur moyenne mensuelle reste à un niveau élevé (**993** licenciements en avril 2014).

En un an, **13 091** personnes ont été inscrites pour ce motif, en région des Pays de la Loire (soit une hausse de **5,4 %**).

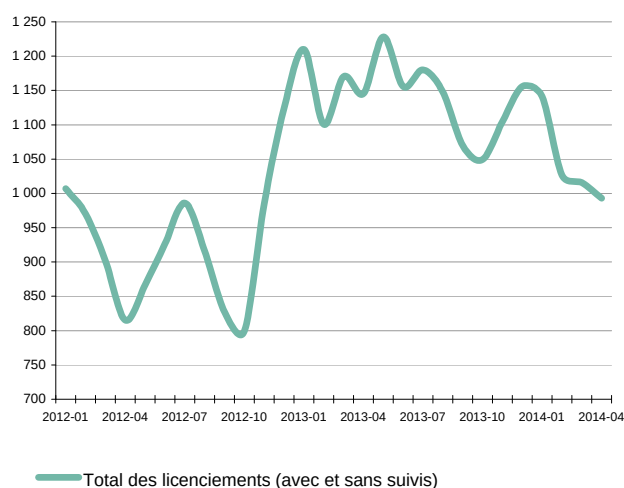
SOMMAIRE

- 1** Les licenciés économiques
- 2-3** Leurs caractéristiques socio démographiques
- 4** La DEFM avec dispositif
- 5-6** Le suivi des dispositifs

Les inscriptions suite à licenciement économique



Moyenne mobile sur 3 mois



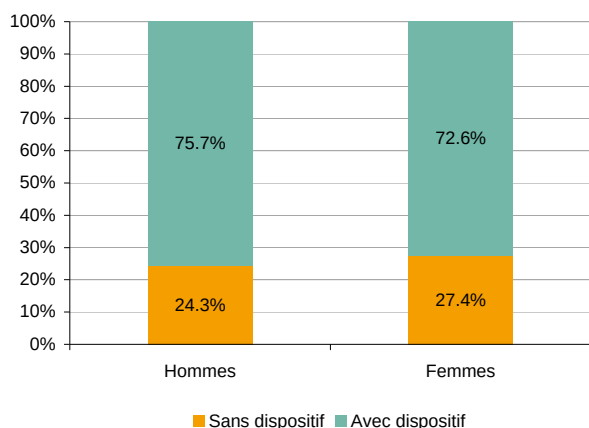
		Licenciés économiques	dont sans dispositif de suivi	%	dont avec dispositif de suivi	%	dont CRP	dont CTP	dont CSP
Valeur mensuelle	avr-14	1 029	262	25.5%	767	74.5%	NC	NC	766
	avr-13	1 131	286	25.3%	845	74.7%			845
Cumul sur 3 mois	Evolution	-9.0%	-8.4%		-9.2%				-9.3%
	avr-14	2 979	789	26.5%	2 190	73.5%	NC	NC	2 188
Cumul sur 12 mois	avr-13	3 436	848	24.7%	2 588	75.3%	NC	NC	2 588
	Evolution	-13.3%	-7.0%		-15.4%		NC	NC	-15.5%
	avr-14	13 091	3 585	27.4%	9 506	72.6%	6		9 500
	avr-13	12 421	3 768	30.3%	8 653	69.7%	56		8 593
	Evolution	5.4%	-4.9%		9.9%		-89.3%		10.6%

Source Persee

Information méthodologique : Sont comptabilisés comme licenciés économiques au cours du mois, les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 4, motif CRP (20), CTP (31), ou CSP (34), ainsi que les personnes inscrites en catégorie 1, 2 ou 3 pour motif licenciement économique (11).

LES CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES LICENCIES ECONOMIQUES

Répartition par sexe

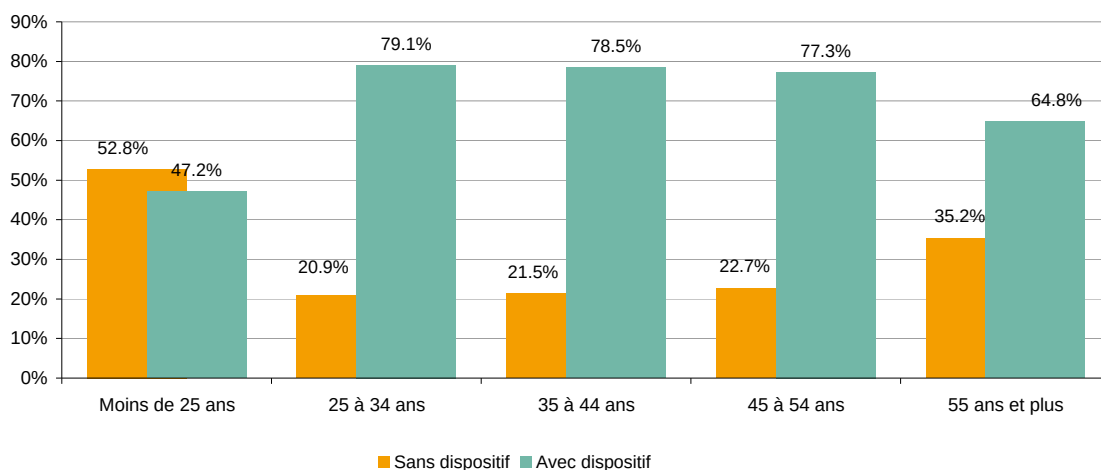


En avril 2014, la proportion des hommes licenciés économiques avec un dispositif (**75,7 %**) est plus importante que celle des femmes (**72,6 %**).

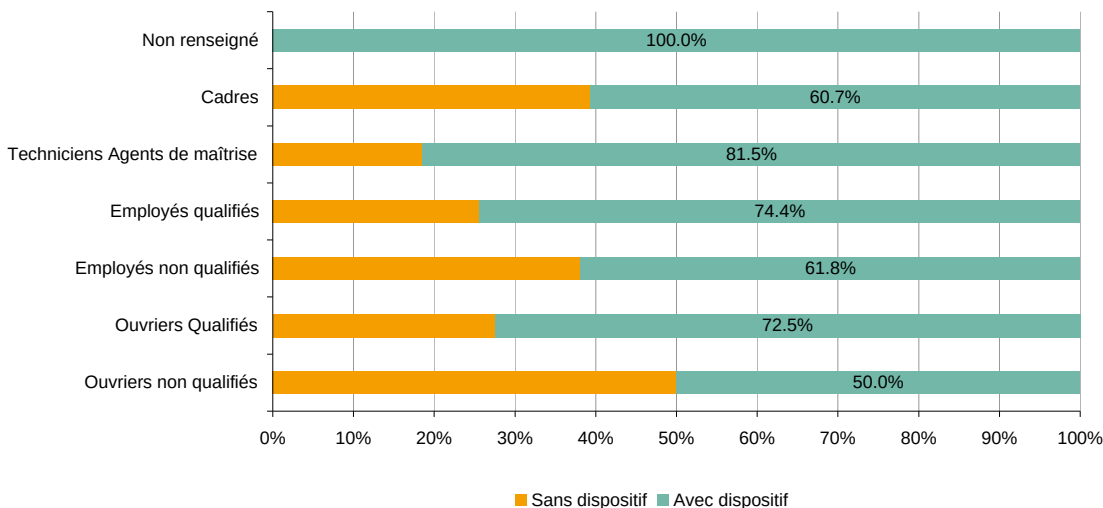
Exceptée la tranche d'âge des moins de 25 ans (**47,2 %**), les autres tranches d'âge ont largement adhéré à un dispositif (de **64,8 %** à **79,1 %**). La tranche d'âge de 25 à 34 ans affiche le taux d'adhésion le plus élevé.

La proportion de personnes suivies par un dispositif est plus importante chez les techniciens agents de maîtrise (**81,5 %**) et les employés qualifiés (**74,4 %**). Viennent ensuite les ouvriers qualifiés (**72,5 %**) et les employés non qualifiés avec **61,8 %**. La proportion la plus faible des licenciés suivis par un dispositif est enregistrée du côté des ouvriers non qualifiés (**50 %**).

Répartition par tranche d'âge



Répartition par qualification



Répartition par secteur d'activité



Répartition par métier (15 premiers)

Code Rome	licenciés économiques	dont sans dispositif	dont avec dispositif
N4101 Conduite de transport de marchandises sur longue distance	48	NC	NC
N4105 Conduite et livraison par tournées sur courte distance	40	NC	NC
M1203 Comptabilité	33	9	24
D1401 Assistanat commercial	30	7	23
M1607 Secrétariat	30	7	23
F1703 Maçonnerie	28	11	17
D1214 Vente en habillement et accessoires de la personne	20	NC	NC
M1608 Secrétariat comptable	18	NC	NC
N1103 Magasinage et préparation de commandes	18	6	12
D1402 Relation commerciale grands comptes et entreprises	14	NC	NC
D1106 Vente en alimentation	13	NC	NC
F1104 Dessin BTP	13	NC	NC
D1403 Relation commerciale auprès de particuliers	12	NC	NC
F1604 Montage d'agencements	12	NC	NC
F1610 Pose et restauration de couvertures	12	7	5

N.C. : données non communiquées en raison du secret statistique (données < à 5).

En avril 2014, les licenciés économiques se trouvent dans trois domaines d'activité principaux :

- " Transport et logistique " avec les métiers " Conduite de transport de marchandises sur longue distance ", " Conduite et livraison par tournées sur courte distance " et " Magasinage et préparation de commandes " ;
- " Commerce, vente et grande distribution " avec les métiers " Assistanat commercial ", " Vente en habillement et accessoires de la personne " et " Relation commerciale grands comptes et entreprises " ;
- " Support à l'entreprise " avec les métiers " Comptabilité ", " Secrétariat " et " Secrétariat comptable " .

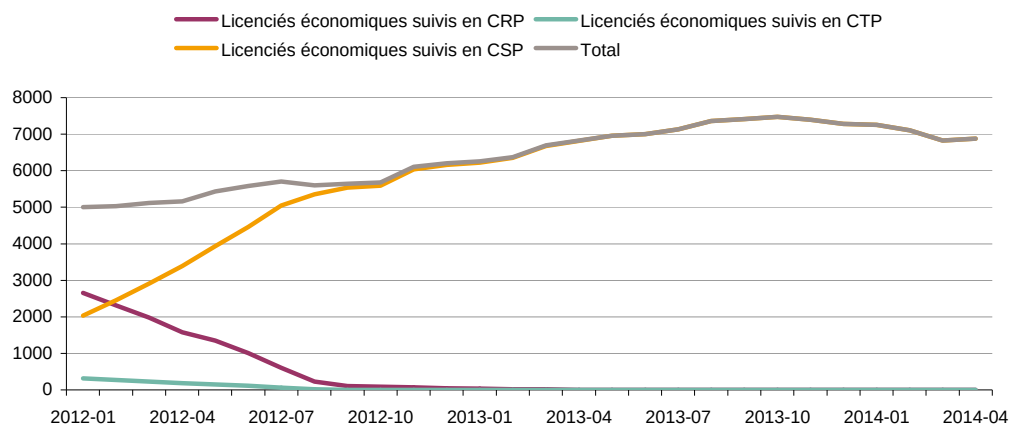
Répartition par département

	Licenciés économiques avr-14	Evolution / avr-13	dont sans dispositif	Poids	dont avec dispositif	Poids
44 Loire Atlantique	351	-11.4%	95	27.1%	256	72.9%
49 Maine et Loire	206	-10.4%	53	25.7%	153	74.3%
53 Mayenne	79	21.5%	26	32.9%	53	67.1%
72 Sarthe	214	9.7%	50	23.4%	164	76.6%
85 Vendée	179	-26.9%	38	21.2%	141	78.8%
Pays de la Loire	1 029	-9.0 %	262	25.5 %	767	74.5 %

Source Persee

LA DEMANDE D'EMPLOI FIN DE MOIS AVEC DISPOSITIFS DE SUIVI (Cat. D)

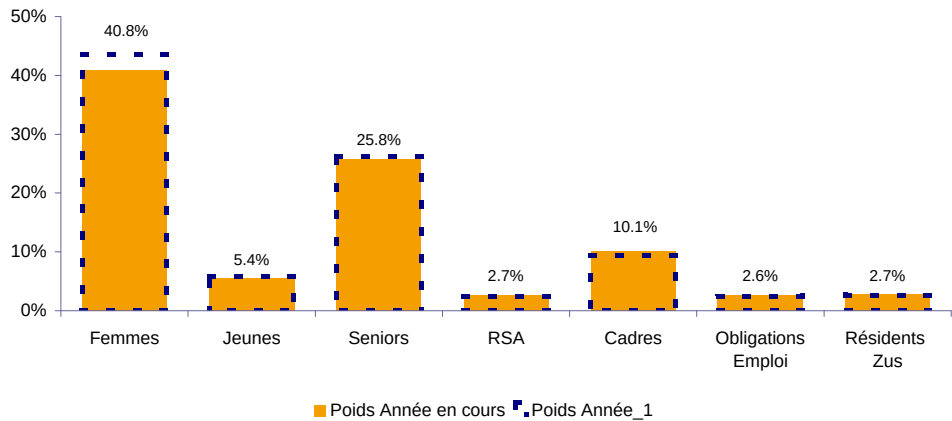
Evolution des DEFM



	avr-12	avr-13		avr-14	
	DEFM	DEFM	Evolution annuelle	DEFM	Evolution annuelle
Licenciés économiques suivis	5 158	6 824	32.3%	6 876	0.8%
dont CRP	1 581	NC	NC	NC	
dont CTP	184	NC	NC		
dont CSP	3 393	6 821	101.0%	6 875	0.8%

Répartition par public

	avr-13		avr-14		
	DEFM	Poids	DEFM	Poids	Evolution annuelle
Femmes	2 968	43.5%	2 806	40.8%	-5.5%
Moins de 25 ans	394	5.8%	373	5.4%	-5.3%
50 ans et plus	1 787	26.2%	1 772	25.8%	-0.8%
Revenus de Solidarité Active	168	2.5%	183	2.7%	8.9%
Cadres	639	9.4%	693	10.1%	8.5%
Obligations d'emploi	169	2.5%	182	2.6%	7.7%
Résidents Zone Urbaine Sensible	183	2.7%	186	2.7%	1.6%



Source Persee

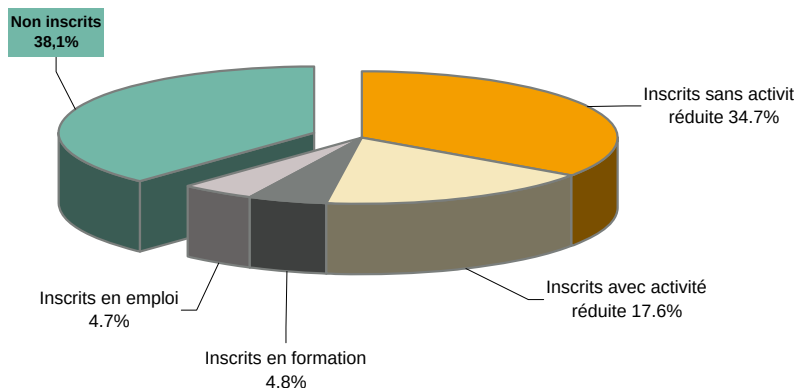
SITUATION A L'ISSUE DES DISPOSITIFS

En avril 2014, **38,1%** des adhérents de la cohorte de mars 2013 ne sont plus inscrits. Cette proportion passe à **39,4%** pour la population masculine et **48%** pour les demandeurs âgés de moins de 25 ans.

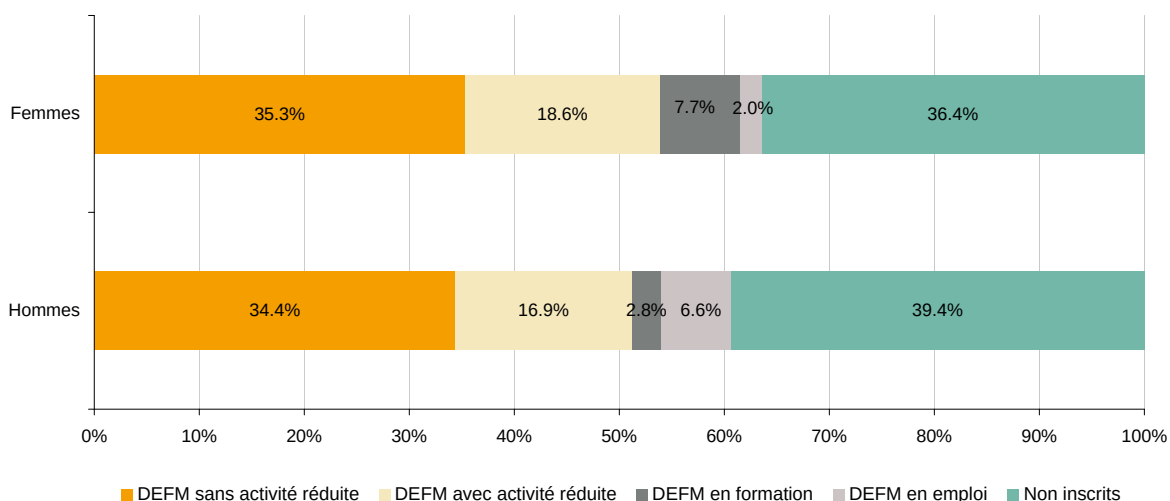
34,7% des adhérents de mars 2013 sont demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, un an après leur entrée dans le dispositif et **17,6%** sont demandeurs d'emploi inscrits en activité réduite en catégorie B et C.

En additionnant les personnes non inscrites, les personnes inscrites en emploi et celles inscrites avec activité réduite, la proportion de personnes en accès à l'emploi à l'issue du dispositif se chiffre à **60,4%**.

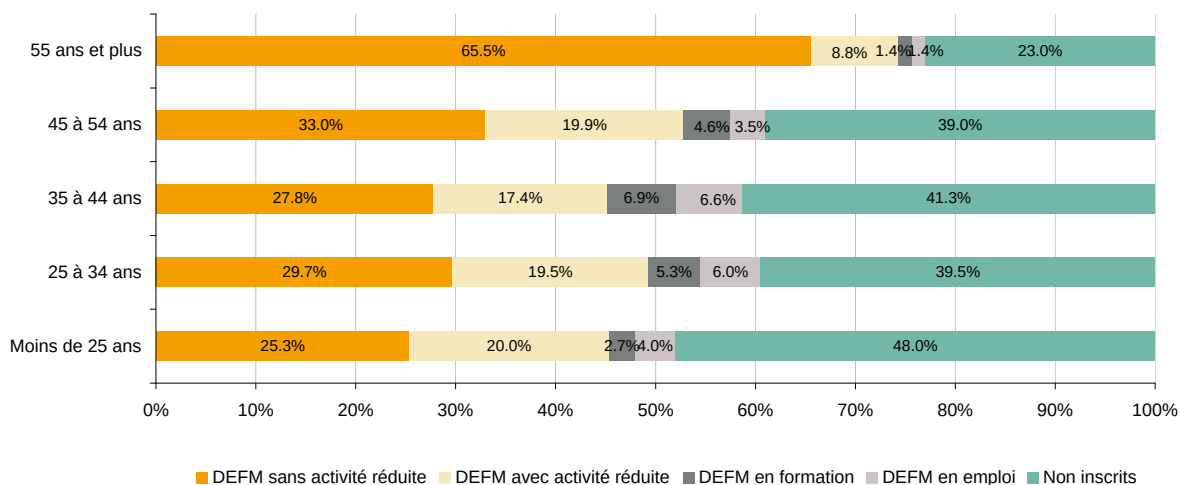
Suivi de la cohorte
de mars 2013 - 1059 adhérents



Répartition par sexe

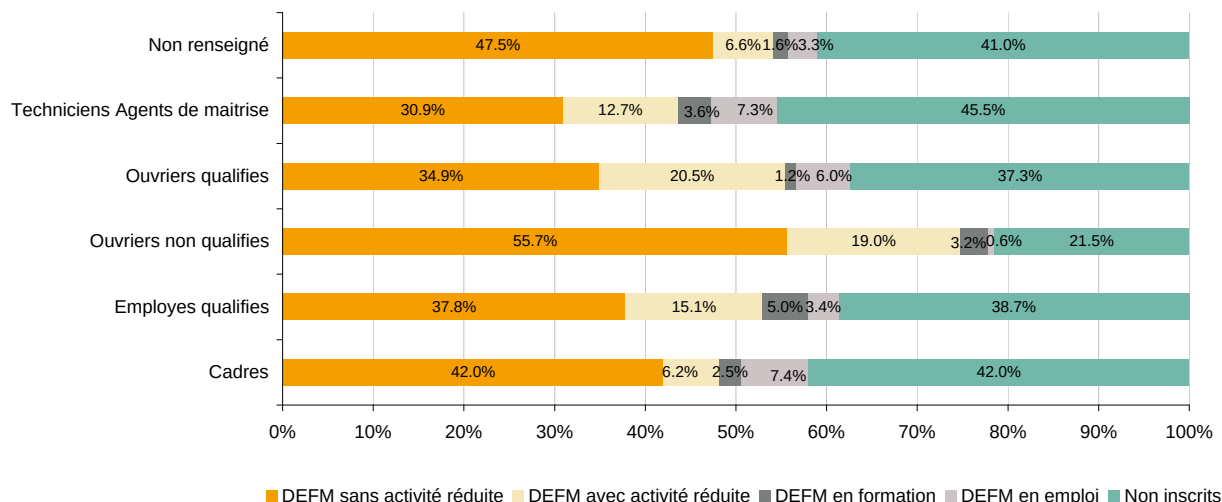


Répartition par tranche d'âge



Source Persee

La proportion des adhérents de la cohorte qui ne sont plus inscrits est plus importante chez les cadres (52,4 %) et les techniciens agents de maîtrise (45,5 %).



Source Persee

Dispositif de la Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) :

Le salarié bénéficiant d'une CRP perçoit une allocation spécifique (ASR) : pendant les 12 premiers mois, l'allocation correspond à 80 % du salaire de référence. Les salariés qui ont moins de 2 ans d'ancienneté peuvent bénéficier du dispositif de reclassement, mais avec une indemnisation moindre (l'ASRr). La convention du 19 février 2009 relative à la CRP est entrée en application le 1er avril 2009 jusqu'au 31 août 2011.

Dispositif du Contrat de Transition Professionnelle (CTP) :

Mis en place à titre expérimental dans certains bassins d'emplois, le CTP s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement. Pendant la durée de ce contrat (maximum 12 mois), et en dehors des périodes durant lesquelles il exerce une activité rémunérée, le titulaire du CTP perçoit une « allocation de transition professionnelle » égale à 80 % du salaire brut moyen perçu au cours des 12 mois précédant la conclusion du CTP.

Ce dispositif prend fin au 31 août 2011.

Dispositif du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) :

Le dispositif du contrat de Sécurisation Professionnelle s'applique aux procédures de licenciement économique engagées à compter du 1er septembre 2011.

Il concerne tous les salariés visés par une procédure de licenciement économique qui totalisent au moins 4 mois d'affiliation à l'assurance chômage sur les 28 derniers mois pour les personnes de moins de 50 ans, ou 36 derniers mois pour les personnes de plus de 50 ans.

Le CSP concerne les entreprises de moins de 1000 salariés et les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (quel que soit le nombre de salariés) qui ont engagé une procédure de licenciement économique.

Le bénéficiaire du CSP perçoit une allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

Son montant est fixé à 80% du salaire journalier de référence. Il ne peut être inférieur au montant que le salarié aurait perçu si l'ARE lui avait été versée durant cette période.

Ce dispositif prend la suite du dispositif du CTP et de celui de la CRP.

Situation à l'issue des dispositifs

Catégorie A : Demandeur d'emploi sans activité réduite

Catégorie B et C : Demandeur d'emploi avec activité réduite

Catégorie D : Demandeur d'emploi en formation

Catégorie E : Demandeur d'emploi en emploi (contrat aidé, créateur d'entreprise)

Sortie du dispositif : Demandeur d'emploi non inscrit

DEFM : Demande d'Emploi Fin de Mois

Obligation d'Emploi : Demandeur d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du travail : les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, etc.

www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr

Le service Statistiques, Etudes et Evaluation est à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact : statspdl@pole-emploi.fr

Directeur de publication ad-intérim:
Jean-Luc RECHER

Directeur de la rédaction :
Josette BARREAU

Conception et réalisation:
Service Statistiques, Etudes et Evaluation
– Catherine MOULIN et Brigitte VIGOUROUX